

Conseil de Faculté

Réunion du 21 novembre 2016

Etaient présents

Membres élus : Antinea BABARIT, Hubert BECKER, Anthony BEKE, Jean CAVARELLI, Marie-Claire CRIQUI, Pascal DARBON, Maria DIMITROVA, Florian DUBOURG, Théo DUSSOURD, Dominique FERRANDON, Sylvie FOURNEL, Valérie FRITSCH-NOIRARD, Yohan GERBER, David GILMER, Carole GUELLIER, Benoît KAMMERER, Vincent LECLERC, Hugues OUDART, Sylvie RAISON, Rémy SCHLICHTER, Patrick VUILLEZ.

Membres de droit et invités : Jacky DE MONTIGNY, Pauline DUDKA, François GAUER, Anastasie MEYER-HUCK, Joern PÜTZ.

Etaient excusés

Membres élus : Marie-France BADER, Romane BEAUREPERE (procuration à Théo DUSSOURD), Jordan KIENER (procuration à Florian DUBOURG), Angélique LAUGEL-EHLES (procuration à Carole GUELLIER), Mathilde POISSENOT (procuration à Théo DUSSOURD), Anne-Catherine SCHMIT, Lucas ZAUG (procuration à Florian DUBOURG).

Etaient absents

Membres élus : Sylvie FRIANT, Magalie FRUGIER, Vincent LELIEVRE

Membres de droit et invités : Isabelle COMBROUX, Catherine FLORENTZ, Michel HOFF, François LABOLLE, Yves LARMET, Serge POTIER, Jean-Marc REICHHART.

François Gauer ouvre la séance à 16h00.

I. Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 11/07/2016

François Gauer soumet le compte rendu à l'approbation des membres du Conseil. Le compte rendu du Conseil de Faculté du 11/07/2016 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

II. Informations générales

François Gauer revient sur un certain nombre de points généraux impactant la composante :

- Pauline Dudka est la nouvelle responsable administrative de la Faculté des Sciences de la Vie depuis le 01/09/2016.
- La cérémonie de remise des diplômes 2015/2016 aura lieu le samedi 26 novembre de 9h à 12h30. Sur les 195 diplômés, 147 se sont inscrits.

- Inscriptions 2016/2017

On dénombre 2 168 étudiants en semaine 43 soit une augmentation de 5% par rapport à l'an dernier. Elle touche avant tout les étudiants inscrits en L3. Depuis 3 ans, les effectifs en L1 ont beaucoup augmenté, ce qui a successivement entraîné une forte augmentation des effectifs en L2 (15/16) puis en L3 (16/17). Cette année, les effectifs en L1 et en L2 sont sensiblement identiques à ceux de l'année 2015/2016.

- Evolution des conditions d'entrée en M1

Le décret du 25/05/2016 autorisait jusqu'à présent une sélection des étudiants au niveau du M2.

Le projet de loi en cours d'élaboration prévoit quant à lui une sélection des étudiants au niveau M1. La sélection est possible sur trois niveaux : la mention, la spécialité et le parcours. Ce texte est attendu depuis une dizaine d'années et entérine le principe d'un master constitué de 4 semestres formant un tout. Ce point de vue avait déjà été adopté au sein de la Faculté des Sciences de la Vie depuis la mise en place du système LMD.

Dans les semaines qui viennent, l'ensemble des composantes de l'Université devront faire remonter des informations précises à la Direction des Etudes et de la Scolarité, avant le 16/12/16 :

- les effectifs prévus (nécessairement supérieurs ou égaux aux effectifs actuels)
- les prérequis disciplinaires attendus pour chaque filière (il s'agit ici de recommandations et pas nécessairement de conditions)
- les modalités d'examen des candidatures

Les délais sont extrêmement serrés, au regard de la procédure habituelle de transmission et de validation des actes relatifs à l'offre de formation des composantes (passage obligé en CF/CFVU et CA). L'urgence résulte notamment de deux paramètres :

- la mise en place d'une plateforme d'information sur l'ensemble de l'offre de formation en master (trouvermonmaster.gouv.fr). Elle pourrait être une plateforme d'application mais ce n'est pas le choix qu'a opéré l'Université de Strasbourg qui préfère maintenir ses autres applications notamment ARIA.
- Une sélection en fonction du projet pédagogique de l'étudiant (pas de tirage au sort) avec la possibilité, pour chaque diplômé de licence, en cas de refus, de solliciter le Recteur de la Grande Région pour se voir proposer d'autres affectations en master.

L'idée, pour la Faculté des Sciences de la Vie, est donc de travailler d'ores et déjà sur un texte générique clair qui sera validé en Conseil de Faculté au moment opportun.

David Gilmer évoque le problème que pose cette possibilité de saisine du Recteur de la Grande Région. En effet, cela pourrait conduire un responsable de parcours à accepter dans son master un étudiant sur décision du Recteur alors que d'autres dossiers de candidature, peut-être bien meilleurs, ont été écartés de la sélection de la départ. François Gauer précise que le projet de loi n'ayant pas encore été validé, les informations sur les modalités de mise en œuvre de cette saisine n'ont pas encore été établies.

Hubert Becker se demande si les enseignants auront accès à cette plateforme et s'ils pourront avoir connaissance des différentes candidatures faites par les étudiants. En effet, afin d'éviter de se voir imposer des étudiants non sélectionnés, les listes d'attente seront automatiquement importantes. Les capacités d'accueil en master sont également étroitement liées aux redoublements. Par ailleurs, la question de la gestion des contrats pédagogiques (par exemple sur 2 années consécutives) se pose.

François Gauer rappelle que malgré le manque de clarté actuel du projet, il reste une avancée positive et nécessitera une bonne entente entre tous les interlocuteurs.

- La salle des enseignants du rez-de-chaussée a été déménagée au 4^{ème} étage. La salle du rez-de-chaussée sera réaménagée en salle de cours.

- Travaux Institut de Botanique / Géologie :

Les travaux à l'Institut de Botanique dépendent de la réhabilitation du bâtiment de géologie. Les laboratoires et les enseignements rattachés actuellement à l'EOST et basés en géologie déménageront sur le nouveau site de l'EOST à la manufacture de tabac. Le bâtiment va donc globalement se libérer pour accueillir les salles d'enseignement et les locaux de l'administration. L'Institut de Botanique sera alors réhabilité et redimensionné (herbier/jardin botanique/amphithéâtre/salle de TP).

Tous les enseignements basés à l'Institut de zoologie déménageront également en géologie.

Un programmiste travaille actuellement sur la faisabilité du projet.

III. Budget 2017

La dotation globale de fonctionnement pour 2017 est de 357 820€, dont 32 316 € alloués spécifiquement à la formation continue. Les deux-tiers de la dotation globale sont dédiés à l'enseignement : la dotation enseignement atteint 140 000€ pour 2017 (en augmentation par rapport à 2016).

Pauline Dudka présente la construction générale du budget qui fait apparaître cette année :

- Un centre financier spécifique pour la formation continue
- Un centre financier pour le projet NEURONLINE de Patrick Vuillez (il est précisé que ce projet n'est pas ouvert aux étudiants Strasbourgeois)
- Un centre financier pour le master en apprentissage PENGE (Plantes Environnement et Génie Ecologique)

Joern Pütz suggère qu'à l'avenir une ligne budgétaire relative à l'international soit créée, pour un montant de 1500€. Depuis trois ans, toutes les actions de relations internationales de la composante sont financées par des fonds Idex. Les fonds de l'UFA sont spécifiques et ne peuvent supporter la charge de ces dépenses.

Les représentants des étudiants soulèvent la disparition d'une ligne budgétaire de fonctionnement habituellement allouée. François Gauer précise que cette ligne n'apparaît plus dans la structure du budget depuis l'an dernier car elle n'était pas toujours utilisée. Cependant, les étudiants sont invités à formuler une demande d'aide financière auprès de la direction qui pourra leur attribuer à partir des fonds de la réserve enseignement.

François Gauer rappelle la méthode de calcul de la répartition des moyens par discipline. Elle tient compte du nombre d'étudiants et des heures de TP par UE. La discipline des micro-organismes est l'exception pour la règle de calcul : un coefficient particulier est appliqué afin de tenir compte des frais incompressibles liés à cette discipline et ce quel que soit le nombre d'étudiants renseigné. Afin de tenir compte du fonctionnement de la plateforme de biologie, un prélèvement de 5% est effectué sur chaque discipline dépassant 20000€ de budget alloué.

Enfin, 300€ seront réservés à la discipline de chimie biologie sur la ligne budgétaire commune à tous les enseignements afin de rétablir une erreur de saisie dans le tableau de répartition. Valérie Fritsch-Noirard suggère que le tableau de répartition soit à l'avenir envoyé avant la commission d'enseignement afin d'éviter toute erreur.

Le budget 2017 est voté à l'unanimité par les membres du Conseil.

IV. Heures complémentaires 2016/2017

François Gauer présente le document récapitulatif des services prévisionnels et des heures complémentaires pour l'année 2016/2017. Ce dernier n'a pas été communiqué aux membres du Conseil car il est évolutif et tient compte des heures réellement effectuées.

La composante dispose d'un droit de tirage, c'est-à-dire d'une enveloppe pour assurer les enseignements dans les UE dont elle a la charge.

Les heures complémentaires peuvent avoir quatre origines différentes :

- Le service de formation continue (ces heures ne sont pas comprises dans le droit de tirage)
- Les UE qui ne sont pas gérées par la composante (ces heures ne sont pas comprises dans le droit de tirage)
- Le référentiel enseignant-chercheur (ces heures ne sont pas comprises dans le droit de tirage)
- Les UE gérées par la composante (ces heures correspondent à notre droit de tirage)

Le droit de tirage de la composante s'élevait à 3600 heures en 2016 contre 4200 heures demandées initialement. Les heures réalisées au-delà de ce seuil sont prises en charge sur la dotation de la composante. Néanmoins, chaque année, un volume horaire proche de 700 heures n'est finalement pas demandé. Cette diminution entre prévisionnel et réalisé s'explique soit par une réactualisation en cours d'année des besoins (évolutions des effectifs) soit parce que certains vacataires ne demandent pas le paiement des heures.

Pour 2016/2017, 1652 heures statutaires sont prévues. L'estimation globale des heures demandées s'élève à 4680 heures. Après négociation avec les services centraux sur les évolutions prévisibles des UE, des effectifs étudiants et enseignants, il a été convenu de rapporter notre demande à 4200 heures afin d'avoir l'assurance de pouvoir bénéficier par la suite d'un complément d'heures si besoin.

A titre d'information, le volume d'heures par enseignant est de 210 heures (contre 203 heures l'an dernier).

François Gauer propose aux membres du Conseil d'adopter cette politique globale de la composante. Cette politique est adoptée à l'unanimité.

V. Points divers

- Elections des conseils centraux 2016

Les élections des représentants des personnels aux deux conseils centraux, conseil d'administration et conseil académique (comprenant la Commission de la Recherche et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) ont eu lieu le jeudi 17 novembre 2016. Deux enseignants-chercheurs de la composante ont été élus au sein de deux instances : Valérie Fritsch-Noirard siègera à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et Sylvie Fournel à la Commission de la Recherche.

Les élections des représentants des étudiants à ces mêmes instances se dérouleront les 22 et 23 novembre 2016.

- Séminaire de microbiologie

Dans le cadre du séminaire de microbiologie de Strasbourg qui a eu lieu le jeudi 3 mars 2016 à l'Institut de Recherche de l'École de Biotechnologie de Strasbourg, la Faculté des Sciences de la Vie alloue une subvention de 300 € TTC au laboratoire de Biotechnologie et signalisation cellulaire CNRS-UMR7242.

Cette disposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil.

- Amicale des Sciences

Pierre Goepfert rappelle que l'Amicale des Sciences bénéficie régulièrement d'une aide de la composante pour ses frais de rentrée (1000€ accordés pour la rentrée 2016 sur demande écrite et présentation du rapport moral et financier de l'association). En effet, l'Amicale des Sciences se charge de l'accueil de tous les nouveaux étudiants en première année de licence. Un « Welcome pack » leur est distribué (800 packs ont été distribués cette année) ainsi qu'un T-shirt et un stylo afin de promouvoir l'esprit de groupe. L'AFGES participe également au financement de ces objets. Tous les autres frais de fonctionnement sont pris en charge par l'Amicale, via les cotisations, et par l'Université.

Pierre Goepfert présente le bilan d'activité de l'Amicale, axé essentiellement sur la semaine de rentrée des étudiants. L'Amicale intervient par ailleurs dans tous les événements de la Faculté des Sciences de la Vie (Journées Universitaires, portes ouvertes, immersion...).

- Partenariat Guangzhou Medical University

Un projet d'accord de coopération internationale entre l'Université de Strasbourg, agissant pour le compte de l'Institut d'Etudes Avancées de l'Université de Strasbourg, et la « Guangzhou Medical University » (République Populaire de Chine) est soumis aux membres du Conseil.

Dominique Ferrandon se charge de présenter le projet de convention, essentiellement axé sur la recherche et notamment sur les échanges entre les doctorants. L'idée est avant tout de développer des cotutelles et codirections de thèses ainsi qu'un double diplôme au niveau master.

Un accord de principe à ce partenariat est donné à l'unanimité par les membres du Conseil.

François Gauer lève la séance à 17h40.

Pauline Dudka



Secrétaire de séance

François Gauer



Doyen